



Saison 2026/2027

COMMISSION DES REGLEMENTS

Procès-verbal n°01

Réunion du :	Jeudi 8 octobre 2026 à 18 h 30
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	MM. Denis JACQUES - Mickaël LUCAS et Michel MONIOTTE (visioconférence)
Excusés	Mme Sylvie SCHOUWEY - MM. David PARIS et Robert PRICAZ

1. FORFAITS SIMPLES

12 et 13 septembre 2026

Dossier n° 24035467

U13 Départemental 2 – Poule A : Jura Lacs 1 – Haut-Jura 1 – Samedi 12 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Haut-Jura 1
- Amende : 30 € à Haut-Jura.

Dossier n° 24017996

U13 Départemental 2 – Poule A : Jura Sud 2 – Courlaoux 1 – Samedi 12 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Courlaoux 1
- Amende : 30 € à Courlaoux.

Dossier n° 24035443

U15 Départemental 2 – Poule B : Bresse Jura 2 – Lons RC 2 – Samedi 12 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 2
- Amende : 35 € à Lons RC.

Dossier n° 24017291

U18 Départemental 2 – Poule A : St Claude 1 – Viry 1 – Samedi 12 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de St Claude
- Amende : 35 € à St Claude.

Dossier n° 24018004

Départemental 2 Féminines – Poule A : Poligny/Grimont 1 – Triangle d'Or 2 – Dimanche 13 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Triangle d'Or 2
- Amende : 60 € à Triangle d'Or.

19 et 20 septembre 2026

Dossier n° 24068181

U11 Niveau 3 – Poule A : Vaux 1 – Jura Sud 3 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Vaux 1
- Amende : 30 € à Vaux.

Dossier n° 24066174

U15 Départemental 2 – Poule A : Haut-Jura 1 – Jura Sud 2 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Haut-Jura 1
- Amende : 35 € à Haut-Jura.

Dossier n° 24066167

U18 Départemental 2 – Poule B : Fouchérans 1 – Plaine 39 1 à 8 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Plaine 39 1 à 8



Amende : 35 € à Plaine 39.

Dossier n° 24017516

Coupe du Département : Haut-Jura 2 – St Aubin 1 – Dimanche 20 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Haut-Jura 2

Amende : 60 € à Haut-Jura.

26 et 27 septembre 2026

Dossier n° 2407120

U11 Niveau 3 – Poule A : Grandvaux 1 – Mont Noir/Mouthe 1 – Samedi 26 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Mont Noir/Mouthe 1

Amende : 30 € à Mont Noir.

Dossier n° 24093927

U18 Départemental 2 – Poule B : Ravilloles 1 – Petite Montagne 1 – Samedi 26 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne 1

Amende : 35 € à Petite Montagne.

Dossier n° 24070199

Départemental 2 Féminines – Poule B : Mont S/Vaudrey 2 – Montbarrey 1 – Dimanche 27 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Mont S/Vaudrey 2

Amende : 60 € à Mont S/Vaudrey.

Dossier n° 24093888

Départemental 4 – Poule A : St Claude 2 – Crotenay/C. Ain/Ney 3 – Dimanche 27 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain/Ney 3

Amende : 60 € à Crotenay/C. Ain/Ney 3.

La Commission dit que le match retour devra se dérouler sur les installations de St Claude.

Dossier n° 24093917

Départemental 4 – Poule B : Chapelle Voland 2 – Mouchard/Arc/Triangle d'Or 3 – Dimanche 27 septembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Mouchard/Arc/Triangle d'Or 3

Amende : 60 € à Mouchard/Arc.

La Commission dit que le match retour devra se dérouler sur les installations de Chapelle Voland.

3 et 4 octobre 2026

Dossier n° 24130011

Départemental 4 – Poule A : Crotenay/C. Ain/Ney 3 – St Maur 1 - Dimanche 4 octobre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain/Ney 3 (2^{ème} forfait)

Amende : 80 € à Crotenay/C. Ain/Ney.

2. MATCH NON-JOUE

Dossier n° 24036335

U13 Départemental 3 – Poule C : Pleure/Brenne Orain 2 – La Joux 2 – Samedi 12 septembre 2026

- ✓ Mail du club de Pleure nous indiquant avoir refusé le déroulement de la rencontre car l'équipe de La Joux n'avait que 6 joueurs licenciés.
- ✓ Mail du club de La Joux nous informant du déroulement de l'avant match

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Compte-tenu du règlement Foot. A 8 visible sur le site du District, tolérant un minimum de 6 joueurs pour les catégories U11 et U13

La Commission,



- ✓ Rappelle aux deux équipes qu'en cas d'impossibilité de faire une FMI, elles se doivent de faire une feuille de match papier et un constat d'échec
- ✓ **Décide de donner match à rejouer sur les installations du club de La JOUX**
- ✓ **Transmet le dossier à la Commission Jeunes pour suite à donner.**

3. RESERVE NON CONFIRMEE

Dossier n° 24070143

U13 Départemental 1 : GJ Cœur du Jura 1 – Lons RC 1 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Réserve du club de GJ Cœur du Jura sur la qualification d'un joueur.
- ✓ **Réserve non confirmée**

La Commission,

- ✓ Demande au Secrétariat de débiter le compte du club de GJ Cœur du Jura de 30 € pour non-confirmation de réserve.

4. COURRIER CLUB

Dossier n°24131922

U11 Niveau 3 – Poule C : Montmorot 2 – Courlaoux 1 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Mail de Courlaoux reçu le 26 septembre 2026 concernant la rencontre U11 Montmorot 2 – Courlaoux 1 du 19 septembre 2026 nous interpellant sur la participation de deux joueurs de Montmorot ayant un cachet mutation hors-période.

Après examen des pièces figurant au dossier,

La Commission,

Considérant que ce courrier caractérise une demande visant à ouvrir une procédure au sens de l'article 187 des R.G de la F.F.F,

Considérant qu'au regard des motifs invoqués dans le courrier, la commission décide d'ouvrir une procédure d'évocation, qui prévaut avant l'homologation d'un match, au sens de l'article 147 des R.G de la F.F.F,

Demande au Secrétariat de bien vouloir solliciter des explications auprès du club de Montmorot pour un retour avant le 15 octobre 2026 et de bien vouloir vérifier l'ensemble des feuilles de match de l'équipe U11 Montmorot 2.

5. FEUILLES DE MATCH

Dossier n° 24070159

U15 Départemental 2 – Poule B : Lons RC 2 – Dole/Crissey 1 – Samedi 19 septembre 2026

- ✓ Absence de code d'identification
- Amende : 50 € à Lons RC.

Dossier n° 24097535

U18 Départemental 2 – Poule A : Champagnole 2 – Viry 1 – Samedi 26 septembre 2026

- ✓ Absence de code d'identification
- Amende : 50 € à Champagnole.

Dossier n° 241320030

U11 – Niveau 3 - Poule B : Sirod 1 – Crotenay/Ney 1 – Samedi 3 octobre 2026

- ✓ Absence de constat d'échec
- Amende : 50 € à Sirod.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements